



# BULLETIN OFFICIEL N°1

Mercredi 2 juillet 2025

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### ➤ CHANGEMENTS DE PRESIDENTS OU DE CORRESPONDANTS

CLUB	FONCTION	NOM
ALTKIRCH	Co-présidents	Christophe RAOSSANALY et Arnaud CHAUVET
BLOTZHEIM	Correspondant	Le président Denis STIMPFLING assume la charge de correspondant par interim.
KUNHEIM	Président	Frédéric PERRIN
RIXHEIM	Correspondant	Le président Moncef HALLOUL assume la charge de correspondant par interim.
SIERENTZ	Président Correspondant	Maxence VINCE Michaël LEFEBVRE

### ➤ LE PASS SPORT ÉVOLUE POUR LA SAISON 2025-2026

Le Pass'Sport permet à ceux qui en bénéficient d'avoir une déduction immédiate sur le coût de leur inscription prise entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2025 dans un club. Ce dispositif est désormais ouvert aux :

- jeunes **de 14 à 17 ans** révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans ;
- étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans ;
- étudiants percevant une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales.

Son montant passe de 50 à 70 euros. Le Pass'Sport peut être utilisé dans tous les clubs affiliés FFBB. Une campagne de communication à destination des bénéficiaires sera lancée par l'état à la fin du mois d'août. Ils recevront un code unique, par voie électronique, à présenter au club.

## COMMISSION JURIDIQUE

Président : Benoit KLEIBER

### ➤ TARIF DES LICENCES

Suite aux décisions de la FFBB, de la Ligue et du CD68, les nouveaux tarifs des licences pour cette saison sont :

- NON JOUEUR : 37,00 €
- JOUEUR LOISIR : 53,00 €
- JOUEUR COMPETITION
  - jusqu'à U11 : 42,00 €
  - U12-U13-U14-U15 : 50,50 €
  - U16-U17-U18 : 62,00 €
  - Seniors : 64,50 €
- Pour un licencié muté, il faut rajouter 60€ au tarif donné ci-dessous.

### RAPPEL

Tout joueur qui change de club est muté : y compris pour un dirigeant, y compris si le joueur n'a jamais participé à une rencontre l'année passée, y compris si son ancien club n'a pas d'équipe engagée cette année, y compris si son ancien club est dissous.

## ➤ TARIF DES ASSURANCES INCLUSES D'OFFICE OU FACULTATIVES

Pour rappel, tous les clubs et licenciés **sont assurés d'office** par la Garantie « **RESPONSABILITE CIVILE** » de la FFBB (contrat AU475958 de GENERALI) et ce sans surcout. Cette assurance protège les clubs et les licenciés de tout dommage causé à un tiers.



En revanche, concernant la Garantie « **INDIVIDUELLE ACCIDENT** », chaque licencié est **libre de s'assurer ou non** auprès du contrat collectif, renégocié ce printemps par la FFBB avec le nouvel assureur HELMETT SPORT (police AU521387). Cette garantie protège le licencié en cas d'accident personnel (blessure, invalidité, décès) dans le cadre de sa pratique sportive. Le licencié peut, lors de sa prise de licence, choisir :

- de ne pas souscrire à l'assurance proposée par la fédération
- de choisir l'option A (2,09 € annuels) ou B (6,39€ annuels) cette dernière donnant notamment droit aux indemnités journalières en cas d'arrêt de travail suite à blessure lors d'une activité basket.
- de rajouter une option C (0,50€ supplémentaires) – voir tableau des garanties

Précisions que ce n'est pas que pour les matchs officiels (et il n'est pas utile d'indiquer quoi que ce soit sur la feuille de marque).

Il convient donc de préciser à vos membres qu'ils ne sont pas couverts en cas de dommages corporels s'ils participent sans assurance à des activités liées à votre club. En revanche, l'option A, B ou C couvre les licenciés :

- à l'entraînement
- en compétition officielle – coupe, championnats, playoffs...
- en sélection
- en matchs amicaux ou tournois
- lors des stages organisés par le CD68 ou par un club
- au cours des activités sportives annexes (préparatoires, complémentaires à la pratique du basket)
- pour toute réunion ou rassemblement lié à la pratique du basket
- même pour les activités extra-sportives exercées à titre récréatif sous l'égide du club (sortie, animation)
- également pour les trajets A/R pour se rendre sur les lieux de pratique du basket.

## COMMISSION COMPÉTITIONS

Président : Éric RUNSER

### ➤ TOURNOIS OU MATCHS AMICAUX DÉCLARÉS

DATE	ORGANISATEUR	MANIFESTATION AUTORISÉE	RENSEIGNEMENTS
06/07/2025	WITTENHEIM	TOURNOI SENIORS MASCULINS CTC de l'III (DM2) – PFASTATT MULHOUSE	Tél : 06.08.97.28.59

### ➤ GRILLE DES DATES

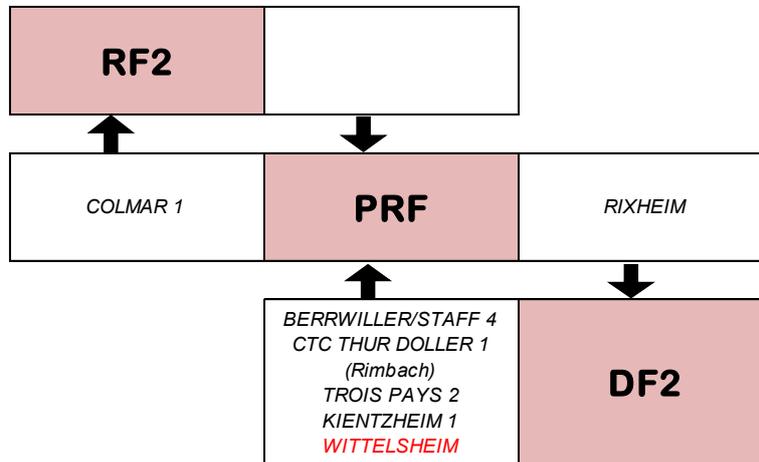
La grille des dates des journées de championnat et des coupes sera publiée avec le BO n°2.

➤ **MOUVEMENTS DE FIN DE SAISON (MODIFICATION)**

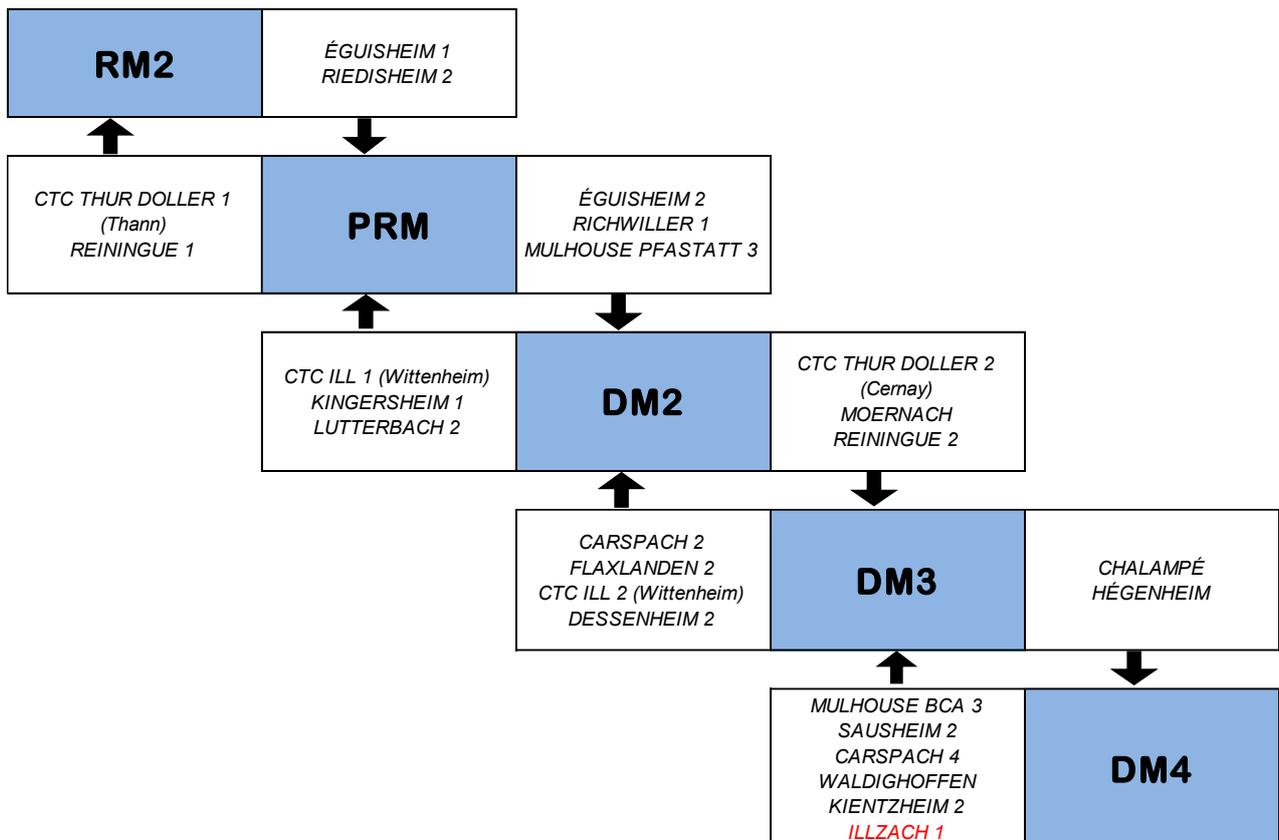
Les mouvements de fin de saison ont été modifiés :

- GUEBWILLER 2 est maintenue en DM2
- ILLZACH 1 est promue en DM3
- WITTELSHEIM est promue en PRF

### CHAMPIONNATS FÉMININS



### CHAMPIONNATS MASCULINS



**RAPPEL**

Les mouvements de fin de saison ne seront définitifs que lorsque la Ligue du Grand Est nous aura communiqué les descentes du championnat régional vers le championnat départemental.